



EXAMEN EXTERNE PAR LES
PAIRS DU 25ème RAPPORT
ACTUARIEL SUR LE RPC

3

O NUMÉRO 1 | O VOLUME 5 | O PRINTEMPS 2011



ALLOCUTION DE LA
SURINTENDANTE JULIE DICKSON
.....

3



LIGNE DIRECTRICE PROVISOIRE
SUR LES SIMULATIONS DE CRISE
À L'INTENTION DES RÉGIMES DE
RETRAITE À PRESTATIONS

4

DU BUREAU DU SURINTENDANT DES
INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADA (BSIF)

Le Pilier

Plan et priorités du BSIF pour 2011-2014

Le BSIF a fait paraître le document *Plan et priorités pour 2011-2014*. Étant le document central du cycle de planification annuel de l'organisme, il décrit ses priorités pour la période de planification ainsi que les principaux défis et risques avec lesquels le BSIF sera aux prises.

En raison de l'adaptation de l'économie mondiale aux nouvelles règles et à l'incertitude persistante, les prochaines années poseront de nouveaux défis aux institutions financières et aux régimes de retraite que nous surveillons.

Le BSIF cherchera à anticiper et à atténuer les risques découlant des modifications réglementaires, et à resserrer les normes de gouvernance et de gestion du risque.

Aperçu des priorités : 2011-2014

- ⇒ **Les risques émanant de l'économie**
- ⇒ **Les risques émanant de la réforme de la réglementation**
- ⇒ **Un effectif très performant et efficace**
- ⇒ **Une infrastructure intégrée améliorée**

(Suite à la page 2...)

Nouveau directeur principal, Stratégie et gestion du risque d'assurance



Nous sommes heureux d'annoncer que Jim Doherty occupera sous peu le poste de directeur principal, Stratégie et gestion du risque d'assurance.

Il sera responsable des dossiers en évolution dans le secteur de l'assurance-vie qui appellent une analyse stratégique ainsi que l'élaboration et le renouvellement de politiques. Il relèvera de Mark White, surintendant auxiliaire, Secteur de la réglementation, et il sera secondé par Stuart Wason, directeur principal, Division de l'actuariat.

M. Doherty nous vient d'Ernst & Young s.r.l., où il était associé commanditaire aussi bien que membre du groupe Services consultatifs en assurance et en actuariat et leader des services professionnels en assurance-vie pour le Canada.

Auparavant, il avait acquis une vaste expérience du domaine de l'assurance de personnes en ce qui touche aux exigences en matière de capital et autres exigences réglementaires, aux PCGR canadiens et américains et aux normes IFRS, aux concepts européens de la valeur intrinsèque ainsi qu'aux fusions et acquisitions, grâce aux postes qu'il a occupés auprès de Transamerica Vie, de La Northern du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie, de Prudential Assurance et de Tower Corporation (auparavant Government Life) de la Nouvelle-Zélande. Il a également été actuaire désigné et examinateur externe au service d'un certain nombre de sociétés d'assurance-vie.

En plus d'être titulaire d'un baccalauréat en mathématiques de la University of Waterloo, M. Doherty est fellow de l'Institut canadien des actuaires (ICA), de la Society . Actuellement, il préside le Groupe de travail du conseil de l'ICA sur les Normes IFRS 4 Phase 2 (assurance) et copréside la Commission des relations internationales de l'ICA. Par le passé, il a participé activement au processus de formation et d'examen, en plus d'exercer de nombreux autres rôles au sein de l'ICA et de la SOA.of Actuaries (SOA) et de la New Zealand Society of Actuaries.

(Suite à la page 4...)



Ligne directrice sur le TCM—assureurs multirisques

Le BSIF a fait paraître une version provisoire de la ligne directrice sur le test du capital minimal (TCM) à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales. Cette version tient compte des changements mis de l'avant dans le *Document de travail sur les modifications proposées par le BSIF à l'égard du Test du capital minimal* publié en décembre 2010.

Le BSIF propose de regrouper dans le même document la ligne directrice sur le test de suffisance de l'actif des succursales (TSAS) et les directives en matière de capital énoncées dans les instructions relatives aux états annuels P&C-1 et P&C-2, et ce, afin d'aider les sociétés d'assurances multirisques à trouver facilement de l'information sur le capital.

La ligne directrice sur le TCM a été mise en œuvre en 2003, soit la même année que la ligne directrice sur le TSAS, qui concerne les activités des sociétés d'assurances multirisques qui exploitent des succursales au Canada. Le BSIF réévalue régulièrement la nécessité de mettre à jour ces lignes directrices pour améliorer les mesures du risque, tenir compte

des nouveaux enjeux et promouvoir une meilleure gestion du risque.

Les lignes directrices précitées établissent le cadre dans lequel le surintendant et les organismes de réglementation provinciaux déterminent si une société d'assurances multirisques maintient un niveau de capital suffisant et si une telle société qui exploite une succursale au Canada conserve une marge suffisante.

La ligne directrice sur le TCM décrit le capital requis en fonction du risque et précise le capital dont une société doit disposer afin de se conformer aux exigences minimales.

La ligne directrice sur le TSAS énonce le cadre qui s'applique aux succursales à l'aide d'une formule, fondée sur le risque, de calcul de la marge minimale que les succursales doivent maintenir au Canada, et elle définit l'actif dont peut tenir compte une succursale pour répondre à la norme minimale.

Des détails sont disponibles sur site Web du BSIF à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

La réglementation est la boussole qui guide l'économie vers un avenir sûr, selon le surintendant auxiliaire

Le texte suivant est un extrait de l'allocution prononcée par le surintendant auxiliaire Ted Price dans le cadre du Latin American Economic Forum 2011 de l'Institut de finances internationales (IFI), tenu à Calgary, le 27 mars 2011.

Je suis persuadé que chacun d'entre nous a une vision différente de la crise financière mondiale et de la force de la reprise que nous connaissons actuellement, et je suis heureux d'avoir l'occasion de vous faire part du point de vue de l'organisme de réglementation fédéral du Canada.

Partout dans le monde, les économies ont tourné une page. Depuis les jours sombres de la crise financière, les risques du système financier se sont considérablement amoindris. La reprise demeure toutefois fragile, et la menace des risques continue de planer.

La reprise est encore jeune, mais il s'est écoulé deux ans depuis que les marchés ont atteint le fond. Les institutions financières, particulièrement au Canada, vivent une époque plutôt enivrante. Il ne faut cependant pas oublier que le bon temps ne peut pas durer toujours, et que les défis auxquels beaucoup d'économies sont confrontées pourraient raccourcir le cycle.

La prochaine phase du cycle pourrait durer des mois ou des années, mais chose certaine, elle donnera le ton à la crise qui suivra. C'est la qualité de la réglementation et de la gestion du risque au sein des institutions d'aujourd'hui qui déterminera si nous réussirons à éviter la prochaine tempête, ou si nous nous dirigerons droit sur elle.

Si les organismes de réglementation et les chefs d'entreprise veulent éviter les dommages que l'on a connus au dernier cycle, il faudra que nous adoptions tous une stratégie différente cette fois-ci.

Le discours complet peut être consulté sur le site Web du BSIF à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca



Ted Price,
surintendant auxiliaire,
Secteur de la surveillance

Plan et priorités (...Suite de la page 1)

Il accordera une attention particulière à l'incidence des changements apportés aux règles comptables internationales et des normes de fonds propres de Bâle III. Il continuera aussi à réformer le cadre de capital des sociétés d'assurances et à mettre en place une approche axée sur les marchés.

Alors que nous amorçons l'exercice 2011-2012, nous continuerons de contribuer à la solidité du système financier canadien malgré un contexte économique mondial volatil et la transformation de la réglementation internationale.

Le document complet peut être consulté sur le site Web du BSIF à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

La surintendante prône la prudence et un objectif clair pour éviter la complaisance

Le texte qui suit est un extrait de l'allocution prononcée par la surintendante Julie Dickson dans le cadre du Forum sur invitation concernant les services financiers, tenu à Cambridge (Ontario), le 27 avril 2011.

Comme l'a fait remarquer le Conseil de stabilité financière (CSF), les risques qu'encourt le système financier demeurent élevés. Dans certains pays, les risques souverains se sont cristallisés. Certains systèmes bancaires montrent des signes de faiblesse, et la situation financière d'un certain nombre de pays demeure nettement préoccupante. Les risques de changement soudain des conditions de financement, des pertes de crédit et des courbes de rendement font en sorte que les banques doivent être très prudentes.

Au même moment, les faibles taux d'intérêt poussent les investisseurs à rechercher le rendement ailleurs. Cette recherche peut favoriser la création de produits financiers complexes qui augmentent l'exposition au risque de liquidité. Le Conseil de stabilité financière surveille la situation et a publié un document sur les risques associés à certains fonds cotés en bourse (FCB) que l'on a surtout observés en Europe.

Nous assistons également à une reprise à deux vitesses de l'économie mondiale – le redressement est très rapide dans les économies émergentes et plutôt hésitant dans de nombreux pays industrialisés. Cela engendre des défis pour les organismes de réglementation bancaire aux deux extrémités du spectre. Celles des économies de marché émergentes doivent se méfier de l'inflation du prix des actifs et de la croissance excessive du crédit, alors que celles d'autres pays s'inquiètent davantage de la hausse des niveaux de fonds propres des banques. Qui plus est, l'élimination des assouplissements quantitatifs aux États-Unis et les craintes que soulève la situation budgétaire de ce pays nous amènent en terrain inconnu.



Julie Dickson,
Surintendante des
institutions financières

Au Canada, puisque notre système bancaire a généralement mieux fait que ceux d'autres pays, nous devons nous méfier de la complaisance. En effet, comme le système canadien s'est bien comporté, on pourrait avoir tendance à croire que les autres sont les seuls à devoir tirer des enseignements de la crise, ou à dire que les multiples nouvelles mesures applicables aux banques canadiennes pénalise injustement ces dernières. Le passé ne saurait être garant de l'avenir.

Je crois que nous devons aborder avec prudence les modifications du système de réglementation. Nous devons aussi procéder prudemment à la comparaison de projets ayant trait aux fonds propres qui reposent sur des hypothèses et des définitions très divergentes. Enfin, nous aurions tort de présumer qu'en relevant les niveaux de fonds propres, le reste se fera tout seul.

Pour qu'un régime de fonds propres, quel qu'il soit, fonctionne, les organismes de réglementation doivent avoir l'expertise du monde réel et les compétences spécialisées nécessaires pour superviser les praticiens du marché, exécuter des mandats axés sur la fonction importante et spécialisée que constituent la surveillance et la réglementation, et manifester la volonté d'agir et l'indépendance opérationnelle pour le faire. Mais ces initiatives sont loin de se limiter à l'établissement de règles de fonds propres, et les universitaires s'y sont beaucoup moins intéressés. Il faut que cela change.

Le discours complet peut être consulté sur le site Web du BSIF à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

Examen externe par les pairs du 25^e rapport actuariel sur le RPC

Le Bureau de l'actuaire en chef du Canada (BAC) a publié les conclusions d'un comité externe de pairs chargé d'examiner le 25^e rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC).

Le comité a constaté que le rapport répond à toutes les normes de pratique professionnelle et exigences réglementaires, que les hypothèses retenues, considérées individuellement et collectivement, se situent dans des limites raisonnables, conformément à la norme pertinente de l'Institut canadien des actuaires, et que les méthodes utilisées sont également raisonnables.

Les ministres des finances de l'administration fédérale et des gouvernements provinciaux se reportent au rapport actuariel triennal sur le RPC lorsqu'ils examinent le régime et formulent des recommandations à son sujet. Depuis janvier 1999, il est examiné par un comité externe formé de pairs.

Les rapports actuariels et des rapports d'examens indépendants sur le RPC peuvent être consultés sur le site du BSIF à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

Ligne directrice provisoire sur les simulations de crise à l'intention des régimes de retraite à prestations déterminées

Le BSIF a publié une ligne directrice provisoire sur les simulations de crise à l'intention des régimes de retraite assortis de prestations déterminées.

La ligne directrice énonce les attentes du BSIF concernant l'utilisation de la simulation de crise par l'administrateur. Bien qu'aucune loi n'impose aux employeurs la réalisation de pareilles simulations à l'égard de leurs régimes de retraite, celles-ci sont considérées comme étant un moyen efficace de déceler et de gérer les risques. Il n'est pas nécessaire de transmettre aux BSIF les résultats des simulations de crise. Lorsque celui-ci évalue le niveau de risque global d'un régime de retraite, les constats attestant du recours aux simulations de crise démontreront qu'il existe un contrôle effectif sur la gestion de l'actif.

La simulation de crise consiste à simuler différents chocs et scénarios susceptibles d'influer sur la politique de financement, la politique de placement et le niveau des prestations du régime. Elle peut aussi permettre de déceler des risques pouvant compromettre la capacité générale de l'employeur à financer le régime.

Les techniques qui sous-tendent la simulation de crise sont variées mais, en règle générale, elles comportent des analyses de sensibilité et des scénarios, ainsi que des simulations de crise inversées.

La simulation de crise est l'un des principaux instruments de gestion de risques dont dispose l'administrateur d'un régime de retraite. Elle le renseigne sur les événements indésirables qui pourraient avoir une incidence sur son régime et peut l'amener à prendre des décisions visant à désamorcer ces situations ou à en atténuer les conséquences. Elle aide également l'employeur à déterminer ce qu'il doit faire pour assurer la pérennité des prestations

servies. Bref, la simulation de crise produit des résultats prospectifs qui aident l'administrateur à prendre des décisions éclairées.

En voici les principaux avantages :

- elle permet d'apprécier les éventuels effets négatifs de diverses stratégies de placement;
- elle indique l'impact de divers scénarios, y compris ceux susceptibles d'accroître les besoins de provisionnement de l'employeur à un niveau pouvant même compromettre la viabilité du régime;
- elle permet de déceler les risques qui ne découlent pas des pratiques et des stratégies courantes;
- elle aide à quantifier les risques des régimes;
- elle renseigne sur les effets de la variation d'un facteur de risque;
- elle aide à prendre des décisions;
- elle contribue à atténuer les effets négatifs sur le régime qui, autrement, ne seraient pas prévus.

Pour pouvoir profiter des avantages de la simulation de crise, l'administrateur doit être prêt à analyser ouvertement les scénarios possibles, ce qui comprend une discussion franche au sujet des résultats et des risques ainsi que des mesures qu'il faut prendre pour atténuer les risques.

Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web du BSIF à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

AVIS AUX ABONNÉS



Pour être informé de la parution de documents susceptibles de vous intéresser, il suffit de vous inscrire sur notre liste d'envoi la prochaine fois que vous consulterez notre site Web.

Cochez les domaines qui vous intéressent et, lorsqu'un document correspondant sera affiché, nous vous enverrons un avis par courriel assorti du lien pertinent.

Le Pilier

Le *Pilier* est une publication de la Division des communications et des consultations du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Vous pouvez vous y abonner gratuitement ou nous faire part de vos observations par courriel à l'adresse suivante : lepilier@osfi-bsif.gc.ca.



Nouveau directeur principal (...suite de la page 1)

Actuellement, il préside le Groupe de travail du conseil de l'ICA sur les Normes IFRS 4 Phase 2 (assurance) et copréside la Commission des relations internationales de l'ICA.

Par le passé, il a participé activement au processus de formation et d'examen, en plus d'exercer de nombreux autres rôles au sein de l'ICA et de la SOA.